

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Amy Durepos		Date d'inspection Le 17 décembre 2025		
Nom de l'établissement Garderie les p'tits amis de Amy		Numéro de permis 2014947		
Adresse 7 rue Harry DSL de Grand-Sault/Falls NB E3Z 0A4		Numéro de téléphone (506) 475-5080		
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE		
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant. Commentaires: La lacune est maintenant conforme.		Règlement 50(2)	Date limite pour être conforme 19 déc. 2025	Date d'attestation de la conformité 17 déc. 2025
Commentaires généraux				
Corrigé avant mon départ.				

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 décembre 2025
Date

original signé par
Amy Durepos
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée
"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"

Le 17 décembre 2025
Date